Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 030-213001563-20260701-DEL_07_2026_05-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
28

nombre de membres absents excusés représentés :
1

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
25 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le premier juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA (pouvoir à M. GUILLEMIN).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 01-07-2026/05 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS.

1. Aspects juridiques

VU l'article L1650 du Code général des impôts instituant dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée du maire ou de l'adjoint délégué et de commissaires dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020/10/06 du Conseil municipal du 7 octobre 2020 relative à la commission communale des impôts directs ;

CONSIDERANT l'installation du Conseil municipal le 20 mars 2026 ;

2. Eléments de contexte

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est de huit.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Publié le : 06/07/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70147

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 030-213001563-20260701-DEL_07_2026_05-DE

3. Incidence financière

Néant

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la délibération n° 2020/10/06 du Conseil municipal du 7 octobre 2020 relative à la commission communale des impôts directs.

Article 2 : **dresse** la liste des contribuables suivante :

Titulaires	Suppléants
Mme Christine PANSIER	Mme Audrey RANC
Mme Véronique PONSARD	Mme Diane ARRIAGADA
M. Hervé HUBAC	Mme Amélie VEDRENE
Mme Sylvie BEZERT	M. Jérôme CREMEZI
Mme Pascale CEBE	M. Bernard JEAY
M. Georges VIERNE	Mme Laure DELAMON
M. José GOMEZ	Mme Isabelle MAGNANI
Mme Karine PACHAIRE	Mme Marie FABREGUE
M. Maurice DELEUZE	Mme Françoise PIERREDON
M. Christian GRIOTTO	Mme Magali JARQUES
Mme Joëlle HUYNH	M. Robert GARLAND-SOL
M. Philippe LAYNAUD	Mme Emilie GONTHIER
M. Marc LEROI	Mme Laure MOULIN
M. Alain MARCONNET	M. Laurent TOKARSKI
M. Gilbert ISOARD	M. Guilhem LLIDO
Mme Marie-Eve TOMASINI	Mme Laetitia SIRVENT

Article 3 : **autorise** Monsieur le Maire à transmettre cette liste au Directeur Départemental des Finances Publiques afin d'arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune.

5. Annexe :

Néant.

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Publié le : 06/07/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70147